

Image not found or type unknown



Escroquerie au compteur, voiture trafiquée.

Par **gaudet**, le **11/02/2012 à 15:38**

Bonjour,rrnrnJ'ai vendu une voiture au compteur faussé, aux différentes expertises, j'ai été mis hors de cause c'est le propriétaire avant moi, l'escroc, mais le nouveau propriétaire de la voiture me réclame 12.000 €.rrnrnMerci de me faire savoir les risques encourus, si ça se termine aux tribunaux ?

Par **pat76**, le **11/02/2012 à 17:02**

BonjourrrnrnVotre acheteur a le droit de vous assigner en justice, mais vous devez assigner votre vendeur.rnrnVotre acheteur pourra obtenir des dommages-intérêts en arguant un vice caché.rnrnPar contre avec les différentes expertises qui vous mettent hors de cause, vous n'aurez aucun mal à faire condamner votre vendeur.rnrnVous avez une clause de protection juridique dans votre assurance?